Département de SEINE-ET-MARNE -°-°-°- Canton de Pontault-Combault -°-°-°- Commune de ROISSY-EN-BRIE	**DOMAINE** Finances publiques

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°18/2024
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Demande de subvention auprès de la Région Ile de France dans le cadre du bouclier sécurité 2024

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22, et L.2122-34,

VU la délibération n°16/2020 du 2 juin 2020, aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le règlement d'intervention régional soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics,
VU la délibération de la Région n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 relative à la mise en place du bouclier de sécurité,

Considérant la nécessité d'améliorer l'efficacité de la Police Municipale en l'équipant d'un lanceur de balle de défense,

D E C I D E :

Article 1 : De procéder à l'achat d'un LBD pour un montant de 2638 € HT

Article 2 : D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional

Article 3 : Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 791€, représentant 30% du coût total hors taxes de l'acquisition, conformément aux taux d'intervention prévus par le règlement régional pour les territoires hors ZSP.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

<u>Article 5</u> : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Un extrait sera affiché en Mairie. Expédition en sera faite à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

Fait à Roissy-en-Brie,
le 01 02/2024

Par délégation du conseil municipal,
le Maire,

MAIRIE DE ROISSY-EN-BRIE
SEINE-ET-MARNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

François BOUCHART